Nogent-sur-Marne, le 18 juin 2014

COMMUNIQUE DE JACQUES JP MARTIN
Vice-président de Paris Métropole (1)
Maire-Conseiller général de Nogent sur Marne

APPEL AUX ELUS MEMBRES DE PARIS METROPOLE

LA MISSION DE PREFIGURATION SERA CE QUE NOUS EN FERONS

A la suite du Conseil syndical du 17 juin 2014 qui a reporté le vote destiné à créer le GIP, porteur de la mission de préfiguration, **je tiens à affirmer que les adhérents de Paris Métropole savent qu'ils n'ont pas le choix !** Un tel report doit être considéré comme un acte responsable afin que la mission de préfiguration soit lancée sur des bases solides. Si nous voulons avoir la Métropole pour laquelle nous travaillons ensemble depuis plus de 4 ans, il faut entrer, sans complexe, avec la volonté d'utiliser toutes les possibilités que nous permet la mission de préfiguration.

Le conseil du 17 juin aura été utile car il a permis une mise à niveau de chacun en mesurant, avant le vote solennel de début juillet, les enjeux qui accompagnent la création de la Métropole du Grand Paris.

Paris Métropole, avec ses 208 collectivités adhérentes, a la capacité de sortir rapidement par le haut d'une petite fièvre de croissance qui résulte de la phase d'intégration de ses nouveaux adhérents.

Les nouveaux venus semblent avoir compris qu'être adhérent au Syndicat de Paris Métropole ne crée aucun droit, mais des devoirs face aux électeurs qui viennent de les choisir. Le premier devoir que nous avons est de protéger les acquis de ce rassemblement d'élus qui, au fil des années ont construit une démarche collective destinée à fabriquer une Métropole attractive et solidaire fondée sur la dynamique des territoires du cœur de la Région la plus riche de France mais aussi celle qui possède les plus grandes inégalités au plan social et économique.

Paris Métropole est un espace de débat et de production, propositions fondées sur le consensus entre des élus aux parcours et aux engagements politiques différents mais qui ont en commun un projet métropolitain se fondant sur les spécificités, les atouts et les handicaps de leurs territoires dans le respect des différences de chacun.

Ce syndicat est différent de toutes les autres constructions de gouvernance territoriale car il rassemble des élus qui ont placé, au cœur de l'aventure métropolitaine, l'intérêt et les attentes de leurs concitoyens.

Le Premier Ministre a répondu favorablement à notre demande principale **: une nouvelle rédaction de l'article 12 et une nouvelle loi à l'automne**. D'ici là, la balle est dans le camp de Paris Métropole et de ses quatre groupes de travail qui se sont emparés des thèmes principaux du projet métropolitain.

Puisque c'est le Parlement qui aura à se prononcer sur l'amendement que déposera le Gouvernement, il appartient à Paris Métropole de produire ses propositions, sans tabous, sans ligne rouge vis-à-vis du statut des territoires, de leur autonomie financière et/ou fiscale. Il est urgent d'inviter dans nos débats créativité et innovation pour que la future Métropole puisse agir et pour que ses territoires soient dotés des moyens et de l'autonomie nécessaires à leur dynamique.

Les députés qui sont à l'origine de la loi MAPAM et de son trop célèbre article 12, n'ont pas fait l'effort d'écouter et d'entendre les orientations élaborées méthodiquement depuis la création de la conférence métropolitaine. Les maires récemment élus doivent prendre le temps pour mesurer l''exception et la force de la dynamique collective qui n'existe que parce que les adhérents mettent, avant d'entrer dans les débats, leurs certitudes et leurs velléités partisanes au vestiaire pour ne garder que **l'esprit de faire la Métropole**.

Notre Syndicat saura, j'en suis certain, puiser dans ses qualités et ses valeurs, la force de rapidement convaincre ses nouveaux membres qu'il n'y a d'avenir métropolitain que si nous avons l'intelligence collective de préserver le seul outil qui a la capacité à élaborer, depuis les cellules de proximité où vivent nos concitoyens que sont nos communes rassemblées en coopératives de villes. Cette Métropole doit être créatrice de richesses sociales et économiques et son attractivité sera le fruit de coopérations, de mutualisations, de contractualisation de subsidiarité résultant d'une volonté partagée entre des élus qui, dépassant les ergots et les égos, ont décidé librement d'avancer ensemble dans la construction d'une gouvernance au service de leurs territoires et de l'avenir des citoyens métropolitains.

Seuls, nous pouvons espérer aller vite, et passer à côté de l'essentiel. Ensemble nous sommes certains d'aller loin.

En résumé, entrons sans crainte dans la préfiguration car elle va nous permettre d'inventer la Métropole et les territoires que nous souhaitons pour le bien de nos habitants.

(1) Ancien Président (2011) de Paris Métropole